

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Un budget rigoureux et volontariste
qui préserve l'essentiel
(13-01-09)**

La crise économique elle-même causée par la crise financière a provoqué un effondrement des recettes à tous les niveaux de pouvoir. A politique constante, les budgets enregistreront des déficits importants dans les prochaines années. Ces économies qui en résulteront sont dues à l'effondrement des recettes liées aux effets de la crise actuelle.

L'accord entre le fédéral et les entités fédérées prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2015. Indispensable pour éviter un effet boule de neige de la dette publique.

Pour arriver à cet équilibre, des économies budgétaires doivent impérativement être réalisées en Région wallonne et en Communauté française. En 2010, ces économies sont fixées à hauteur de 586 millions.

Ce niveau d'économies à réaliser entraîne nécessairement une implication de tous les secteurs relevant de ces deux niveaux de pouvoir.

C'est dans ce cadre particulièrement difficile que les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont entrepris leurs travaux budgétaires. Il s'agissait pour les exécutifs d'ajuster aux nouveaux paramètres économiques le budget 2009 et de s'accorder sur la définition du budget 2010.

Au cours de ces derniers jours, les Ministres ont dès lors veillé à ce que chaque euro investi puisse bénéficier pleinement à la sortie de crise et au redéploiement économique et ce, tout en gardant à l'esprit que le cadre budgétaire dans lequel ils œuvrent ne leur offre aucunement le droit à l'erreur.

Si sortir de la crise économique prendra du temps, amorcer et ancrer une dynamique de changement en Wallonie et à Bruxelles constitueront l'un des outils pour en réduire la durée. Ce changement doit permettre de sortir renforcés de la crise. Afin que les hommes et les femmes soient formés, que les entreprises puissent trouver les collaborateurs dont elles ont besoin, que les jeunes se disent « j'ai un avenir dans ma Région », que les investisseurs étrangers se disent « cette Région est attirante ».

L'objectif final de ce travail, partagé par l'ensemble des partenaires de la coalition : sur une base solide, responsable et sérieuse, bâtir un projet de société dans lequel chacun peut s'épanouir.

Les Ministres l'ont dit et répété : les citoyens ne doivent pas payer une seconde fois la crise. Aussi, si l'heure n'est pas aux grandes déclarations et propice aux « cadeaux »,

les exécutifs se sont attelés, au cours de leur conclave budgétaire, à privilégier une logique de baisse des dépenses à une dynamique d'augmentation des recettes.

Un travail d'autant plus difficile qu'il n'était en aucun cas question pour les gouvernements de toucher à l'emploi dans quelque secteur que ce soit.

Chaque Ministre, pour les domaines qui le concernent, a dès lors été tenu de participer pleinement à l'effort. Un véritable travail de fourmi a été entrepris, les différents postes budgétaires ont été minutieusement étudiés afin de s'assurer que chaque euro d'argent public est dépensé de la manière la plus utile et la plus efficace possible.

De ce travail, il résulte un budget 2010 rigoureux et volontariste certes, mais qui préserve l'essentiel. De fait, l'Enseignement, l'Economie, le Développement durable ainsi que l'Emploi constituent autant de balises qui ont permis aux deux Gouvernements d'identifier la stratégie à mettre en œuvre.

Cette stratégie repose sur un principe essentiel : privilégier une plus grande maîtrise des dépenses par rapport à une augmentation des recettes.

Il s'en suit que les Gouvernements ont dégagé quelque 477 millions d'euros d'économies par le biais notamment de la renonciation à des politiques nouvelles, le lissage du refinancement des moyens de fonctionnement de l'enseignement ou encore la suppression de crédits facultatifs.

A ces économies, s'ajoutent 109 millions d'euros obtenus notamment par la mobilisation des réserves, une meilleure perception des impôts régionaux, la mise en œuvre d'une fiscalité plus équitable ou le recalibrage des ecobonus/ecomalus.

Parallèlement à la définition de ce cadre budgétaire, les Ministres se sont accordés sur l'allocation de moyens destinés à la mise en œuvre de politiques courant 2010.

Notamment :

- **Enseignement**

Avec ce budget, le gouvernement confirme qu'il fait de l'enseignement une priorité malgré les difficultés budgétaires.

Cependant les efforts demandés seront moins importants comparativement au poids budgétaire de l'enseignement (1/3 du périmètre CF-RW). Les mesures d'économie seront réalisées de la manière suivante :

- Suppression du financement des jours blancs,
- Suppression de la provision pour politiques nouvelles,
- Report du décret Conseiller en prévention,
- Réduction du nombre de chargés de mission,
- Non-réalisation de la mesure SNCB.

A côté de ces économies, 20 millions d'euros supplémentaires seront accordés en 2010 dans le cadre du refinancement des subventions de fonctionnement prévu par les accords de la Saint-Boniface, soit la moitié de la trajectoire initialement prévue.

Ces 20 millions d'euros représentent un accroissement de quasiment 5% de l'ensemble des moyens de fonctionnement des écoles en Communauté française.

Par ailleurs, le niveau d'encadrement des élèves sera intégralement conservé.

La politique d'encadrement différencié, visant à lutter notamment contre l'échec scolaire, a permis d'engager 700 enseignants dès cette rentrée 2009-2010 dans les écoles qui accueillent le public scolaire le plus fragilisé. Cette politique sera poursuivie et amplifiée (aux 15 millions d'euros consacrés cette année scolaire, 25 millions d'euros seront ajoutés dès la prochaine rentrée).

Enfin, une revalorisation salariale de 1% sera accordée en 2010, conformément aux accords et engagements pris.

- **Logement :**

- o Concernant le crédit hypothécaire social, 82 millions € de crédits sont dégagés pour relancer les financements bloqués depuis le 16/6/2009.
- o Quant au Fonds Wallon du Logement, une opération de trésorerie permettra au fonds de travailler en 2010 à moyens constants sur base de ses réserves financières (25 millions €)

- **Energie**

- o L'ensemble des primes 2009 sont garanties et un nouveau programme de primes sera mis en œuvre en 2010 donnant la priorité à l'isolation, et planifiant l'émancipation progressive du photovoltaïque en concertation avec le secteur. A cet égard on relèvera la pérennisation des certificats verts, dont l'exonération fiscale est maintenue, ainsi que les dispositions relatives aux compteurs tournant à l'envers. Quant à la prime, elle fera l'objet d'un déphasage progressif.
- o Par ailleurs, accédant à la demande de l'UVCW, la redevance gazière et électrique sera opérationnalisée, en veillant toutefois à l'immunisation des nouveaux raccordements (12,5 mio pour la RW – 12,5 moi pour les Communes)

- **Fonction publique**

Les effectifs resteront constants, de sorte que personne ne perdra son emploi. Les plans de recrutement à bien En outre, sur base de l'évolution de la pyramide des âges, une économie de 4% pourra être générée (18,4 mio en RW ; 8 mio en CF). Le Gouvernement s'engage par ailleurs au respect intégral des accords sectoriels signés.

- **Economie**

- L'augmentation des moyens de la Sogepa, pour faire face aux demandes d'aide des entreprises en difficulté
- Le versement anticipé aux invests de l'enveloppe destinée aux spin-off
- Le maintien des moyens affectés à l'expansion économique (les 25 millions pour les aides aux entreprises).

Ces moyens d'actions supplémentaires permettront de continuer à satisfaire les nombreuses demandes d'aides à l'investissement des entreprises dans les domaines suivants :

- Prime pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie : ce budget est passé depuis 2005, de 2,5 millions d'€ à 25 millions d'€ en 2009 ;
- Prime à l'emploi : la simplification des procédures réalisées pendant la précédente législature a accéléré la procédure de traitement des dossiers, des moyens supplémentaires sont prévus pour y faire face ;
- Prime à l'investissement pour les PME : ce budget en croissance constante s'établira en 2010 à 110 millions d'€.

Toutes ces mesures garantissent que les primes sollicitées par les entreprises puissent être traitées dans les meilleurs délais

- Le respect des engagements concernant le plan Marshall : 388 millions d'euros pour les Pôles de compétitivité, 150 millions pour l'économie « classique », 50 pour l'économie « verte »
- Les moyens supplémentaires obtenus pour l'équipement des parcs d'activités économiques
- Il y aura 2,5% d'économie sur les dépenses générales sur le solde des dépenses primaires. En effet, conformément à l'accord pris par l'ensemble des membres du Gouvernement, le Ministre Marcourt appliquera au total de ces dépenses une diminution de 2,5% des moyens totaux. Ceci ne porte bien évidemment pas préjudice de la répartition interne de ces efforts entre les différents postes budgétaires ;
- Il y aura également un réétalement des annuités SOWAFINAL. Le remboursement des annuités de l'emprunt contracté par SOWAFINAL pour financer l'aménagement de parcs d'activités économiques et la rénovation des SAED (Sites d'activités économiques désaffectés) pollués et non pollués sera réétalé de manière à permettre des économies d'un montant de 18.000.000€ par an en 2010

GOVERNEMENT WALLON

GOVERNEMENT COMMUNAUTE FRANCAISE

- Enseignement supérieur

Il va y avoir un étalement du financement des universités.

2010	4.000.000,00
2011	4.000.000,00
2012	4.000.000,00
2013	4.000.000,00
2014	4.000.000,00
2015	4.000.000,00
2016	4.000.000,00
2017	2.000.000,00
Total	30.000.000,00

- Le décret du 28 novembre 2008 prévoit un refinancement de 30 mios €, étalé sur 8 ans
- L'accord de majorité prévoit, quant à lui, le doublement de la période de refinancement et donc la division par deux du montant annuel du refinancement, ce qui nous mène à 15 ans.
- les allocations et bourses d'études : maintien du dispositif introduit en 2009 visant à soutenir le pouvoir d'achat des étudiants (et de leurs familles) les plus fragiles (+ 8 mios € par rapport à 2008 ; + 700 m€ par rapport à 2009) ;
- le remboursement, pour les 18 à 24 ans, de 50% des abonnements TEC ou STIB ;
- à l'occasion du passage des Instituts supérieurs d'Architecture aux universités, refinancement de ce secteur à hauteur de 2 mios € ;
- octroi de la dernière tranche de refinancement des universités inscrite dans le décret « Bologne » (1,8 mios €) ;
- maintien des 30 mios € refinancement des universités prévu par le décret du 28 novembre 2008, mais doublement de la période de refinancement, soit 2 mios € annuellement et ce dès 2010.

- Recherche :

Le soutien financier au secteur de la recherche est garanti par les moyens confirmés du plan Marshall 2.Vert

- Enfance

La troisième phase du plan Cigogne permettra la création de 2.000 places dans les milieux d'accueil.

- Jeunesse et Aide à la Jeunesse

On sait combien les secteurs de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse sont essentiels dans une société où l'un des défis sera le boum démographique et où l'une des réalités est la précarité croissante d'un grand nombre de familles. La

prévention générale dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse doit répondre aux problèmes dont sont victimes les populations les plus touchées par des situations économiques, sociales et culturelles précaires. Les réponses sont transversales et touchent tant à l'emploi, au logement, qu'à l'énergie,...

Le Gouvernement de la Communauté Française accorde une place centrale à la question de notre jeunesse, en donnant à ces secteurs les assurances de mener des actions concrètes.

Dans le secteur Jeunesse, le budget 2010 va nous permettre d'assurer :

- la mise en œuvre et l'application des nouveaux décrets, grâce à un soutien financier adéquat : le décret du 26 mars 2009 relatif aux organisations de jeunesse et le décret du 14 novembre 2008 relatif aux nouvelles missions du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française ;
- l'application du décret du 20 juillet 2000 relatif aux centres de jeunes et l'application du décret du 28 avril 2004 relatif aux coordinations régionales et à la fédération communautaire d'écoles de devoirs ;
- le soutien à la formation des animateurs volontaires et des animateurs socioculturels du secteur de la Jeunesse ;
- les conventions qui sont passées avec différents opérateurs et le soutien aux activités extraordinaires des organisations de jeunesse, des centres de jeunes et des jeunes.

Dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse :

- les budgets affectés à la prévention générale ne seront pas diminués par rapport à ce qu'ils étaient en 2009 ;
- l'agrément des Services d'accrochage scolaire sera bien mis en œuvre, conformément à la déclaration de politique communautaire ;
- le cadre des services publics de l'aide à la jeunesse n'a pas fait l'objet de réduction – sauvegarde du principe du service continu ;
- les moyens des services agréés de l'aide à la jeunesse, tant en subventions de personnel qu'en subventions de fonctionnement suivront l'évolution des coûts.

- **Agriculture :**

La pérennité des moyens consacrés à l'agriculture est assurée. Les moyens permettront de concrétiser les dernières mesures des plans de soutien au « secteur laitier » des mois d'avril et de juillet 2009 (12 millions d'euros). Ils serviront plus largement à assurer le redéploiement de notre agriculture familiale

- **Travaux publics :**

Le Gouvernement wallon maintient le cap du Plan Anti-Crise. Le financement alternatif de 600 millions d'euros pour l'entretien des routes permettra non seulement d'assurer le confort et la sécurité des usagers mais aussi de créer de l'emploi.

- **Mobilité :**

- Maintien de l'offre de transport en commun (TEC) et maintien des avantages de gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans. Limitation de la hausse des tarifs à 4,6% au lieu de 5,8%.
- Poursuite du plan d'investissement dans de nouveaux bus moins polluants et à la capacité plus importante (bus articulés).
- Soutien à la mobilité douce et particulièrement au vélo

- **Environnement :**

Poursuite des politiques essentielles en matière d'environnement : prévention des déchets, réhabilitation des sites pollués, plan air-climat.

- **Pouvoirs locaux :**

Les pouvoirs locaux ont été préservés par le Gouvernement wallon, malgré la période de crise, singulièrement les moyens consacrés au Fonds spécial de l'Aide sociale et ceux consacrés à la cohésion sociale :

- Le fonds des communes n'a pas connu de réduction.
Le décret prévoyant la variation du fonds par la formule d'inflation (indexation selon les prévisions du Bureau du Plan) + 1 % est intégralement maintenu.
Les mécanismes afférents au financement des Provinces sont également préservés.
- Le Fonds spécial de l'Aide sociale connaîtra une augmentation récurrente de 5 millions d'euros pour répondre à la problématique de financement des CPAS touchés en première ligne par les conséquences de la crise et la mise en œuvre concrète des régularisations.
- Les compensations Plan Marshall ont été remplacées par un autre mécanisme de financement qui assurera des rentrées financières équivalentes aux pouvoirs locaux.
Le Gouvernement wallon veillera à assurer, pour chaque commune, la neutralité budgétaire entre les pertes de recettes réelles liées à l'exonération de précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, à la suppression de la taxe sur la force motrice et de la taxe industrielle compensatoire (taxes « anti-économique ») d'une part et l'augmentation réelle des recettes engendrée par la restriction des conditions d'octroi de l'exonération de Précompte immobilier sur les immeubles inoccupés.
Pour l'année 2010, un montant de compensation de 5 millions d'euros a été budgété, à titre conservatoire.
Le principe de la neutralité budgétaire vis-à-vis de ceux-ci, prévu par la DPR, est assuré.
- Une compensation d'un montant récurrent de 2,6m⁰€, est octroyée aux communes afin de prendre en compte la valeur réelle de la réduction forfaitaire du PRI ménages/enfants à charge.

- o La mise en œuvre de la redevance Gaz, selon certaines modalités restant à être définies.

- **Forem**

Même si le Forem est logiquement appelé à participer à l'effort de crise, au même titre que tous les OIP, le Gouvernement wallon s'est assuré que le budget de la politique de l'emploi soit préservé afin de répondre aux défis du marché du travail. Ce sont donc maintenant les mesures concrètes en faveur des demandeurs d'emploi les plus touchés par la crise qui vont pouvoir être prises, avec les plateformes de reconversion, la mise en place de coachs uniques pour renforcer l'accompagnement, les essais métiers pour mieux cibler les formations ou encore une collaboration améliorée avec les opérateurs publics et privés.

- **Sport :**

Les investissements dans les centres Adeps et dans le cadre de la création d'un centre unique d'expertise et de formation pour les sportifs de haut niveau se feront sur base d'un programme physique pluriannuel. Un plan de financement alternatif sera mis en œuvre afin que ces intentions se concrétisent avant la fin de la législature.

La formation des entraîneurs et l'encadrement des sportifs de haut niveau seront également dans les priorités. Les Gouvernements wallon et communautaire soutiendront vivement la candidature de la Belgique à l'organisation du Mondial 2018 et envisagent un plan de financement de la campagne de promotion et d'investissement de cet événement majeur.

- **Culture, Audiovisuel, Santé, Égalité des chances**

Le Gouvernement de la Communauté française a pris une mesure globale qui concerne l'ensemble des très nombreux opérateurs subventionnés de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. Elle consiste à stabiliser leurs subsides au niveau actuel. Pour la quasi totalité de ces opérateurs, cette mesure ne se traduira donc pas par une réduction de moyens, mais par une stabilisation de ces moyens. Des crédits qui, il faut le rappeler, avaient été accrus de 34% entre 2004 et 2009 pour les seuls départements de la Culture et de l'Audiovisuel.

Le secteur de l'Éducation permanente, dont le budget tourne autour de 29 millions par an, ne subira par une réduction de ses crédits de 4 millions, puisque le gouvernement a décidé de répartir entre l'ensemble des secteurs culturels une économie récurrente limitée à 2,7 millions.

Le Gouvernement de la Communauté française a par ailleurs décidé de ralentir le rythme des investissements dans les infrastructures culturelles. La masse budgétaire de quelque 14 millions initialement prévue pour ces infrastructures en

GOVERNEMENT WALLON

GOVERNEMENT COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Page 9 sur 10

moyens de paiement sera réduite d'un montant fixe de 2,5 millions d'euros pour chaque exercice.

Pour ce qui concerne la RTBF, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de maintenir sa dotation annuelle à 199,4 millions d'euros par an pour la période 2010-2012.

Le Gouvernement a adopté les éléments constitutifs du Plan triennal de solidarité (PTS), que le Conseil d'administration de la RTBF avait approuvé le vendredi 9 octobre dernier. Ce PTS a été élaboré par la RTBF en concertation avec le Gouvernement. La RTBF en présentera elle-même les détails, compte tenu de la part des économies à réaliser qui lui incombent.

Ce PTS élaboré par la RTBF fera l'objet d'une nouvelle négociation avec le gouvernement, en vue de la conclusion d'un avenant au Contrat de gestion de la RTBF qui intégrera ces éléments.

Le PTS comprend des mesures relatives à : l'augmentation de certaines recettes issues de la publicité ; des économies liées notamment au non-remplacement de départs naturels ; la réduction de certaines dépenses notamment en infrastructures.

Le PTS prévoit, selon les estimations actuelles, une économie de 10 millions en 2010, 17,6 millions en 2011 et 23,5 millions en 2012.

Il faut noter que ces mesures n'empêcheront pas certaines initiatives nouvelles dans les domaines de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.

Ainsi, la RTBF lancera avant le terme du Contrat de gestion, en 2012, une 3e chaîne (La Trois) sans aucune publicité, avec une programmation ciblée sur les enfants et les jeunes, mais également avec la diffusion de films en version originale sous-titrée et de JT avec traduction gestuelle. Rencontrant ainsi une série de demandes fréquemment exprimées, cette 3e chaîne de la RTBF devra bénéficier d'un « must carry » (obligation de diffusion) sur le câble.

Plus globalement, pour les secteurs de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, le Gouvernement respectera l'esprit de la Déclaration de Politique Communautaire, qui s'inscrivait pour l'essentiel dans la continuité, la stabilisation et l'approfondissement des politiques de la précédente législature.

- **Action sociale**

Le Gouvernement wallon a fait un effort particulier pour conserver une politique sociale ambitieuse. Les économies du Département de l'Action sociale et de la Santé (3 millions €) sont exclusivement effectuées sur des dépenses facultatives.

L'ensemble des politiques menées par le département de l'Action sociale sont maintenues et le fonctionnement de l'AWIPH est assuré pour l'année 2010. Ainsi, l'ampleur des primes à l'emploi accordées aux employeurs qui engagent des personnes handicapées est inchangée. En outre, le Gouvernement a sauvegardé le montant de l'aide matérielle accordée aux personnes handicapées pour les aider dans la vie de tous les jours.

Par ailleurs, le Gouvernement a dégagé des moyens pour mettre en œuvre de nouvelles politiques sociales. Ce sera, notamment, le cas pour mettre fin à une discrimination qui frappe les personnes dont le handicap survient après l'âge de 65 ans. Sous certaines conditions, ces personnes pourront désormais bénéficier d'une aide matérielle pour faciliter la vie au quotidien, réduire les risques d'accident et permettre la poursuite d'une vie autonome au domicile.

Enfin, le Gouvernement va venir en aide aux familles des personnes lourdement handicapées qui ne trouvent pas de places d'accueil. 600.000 euros seront débloqués pour ouvrir de nouvelles places.

Plus d'infos ?

Christopher Barzal – Attaché de Presse de Rudy Demotte – 0474/779.870

José Cordovil – Attaché de Presse de Jean-Marc Nollet – 0475/75.38.73

Séverine Cirlande – Attachée de Presse de André Antoine – 0477/370.628

Nathalie Lafontaine – Attachée de Presse de Jean-Claude Marcourt – 0476/933.849

Philippe Castelain – Attaché de Presse ff de Philippe Henry – 0473/50.11.18

Olivier Rubay – Attaché de Presse de Paul Furlan – 0473/946.314

Audrey Jacquiez – Attachée de Presse de Benoît Lutgen – 0497/161.861

David Grasso – Attaché de Presse de Eliane Tilieux – 0473/931.957

Eric Etienne – Attaché de Presse de Marie-Dominique Simonet – 0473/75.62.18

Pascal Sac – Attaché de Presse de Fadila Laanan – 0477/25.22.85

Pascal Devos – Attaché de Presse de Evelyne Huytebroeck – 0478/34.23.77